

Le programme d'EVARS 2025 : un pas en avant, toujours insuffisant



Les violences faites aux enfants sont au cœur de notre société. L'inceste est constitutif de cette dernière. Ce qui est tabou ce n'est pas l'inceste en lui-même, c'est d'en parler.

"Pour que la culture de l'inceste fonctionne, il ne suffit pas qu'il y ait des hommes qui violent des enfants, il faut que la culture soit favorable au fait que ça arrive et [que ce] soit impuni. Une des choses qui participent à ce qu'on se taise, c'est que la parole est au service de cette culture. On dit souvent aux enfants *Tais-toi, ne parles-pas ou tu seras puni*. Nous sommes dans une société misopède, et il ne faut pas oublier que mathématiquement, lesincesteurs sont à l'Assemblée, au Sénat, au gouvernement... Il faut, face à la culture de l'inceste, mettre en place la culture de la protection"

Intervention d'Arnaud Gallais, membre de la Ciivise, lors du stage 2025 organisé par la commission fédérale droits des femmes et des LGBTQI de Sud éducation.

Tenir les enfants à l'écart des connaissances ne permet pas d'empêcher les violences. Pour les empêcher, les enfants doivent être capables de nommer ce qu'ils ont vécu avec les bons termes, connaitre leurs droits et savoir vers quel·les adultes se tourner pour être écouté·es. Les écarter de ce savoir revient à faciliter les violences.

Les chiffres clefs

160 000 cas d'inceste par an

Âge moyen des victimes : 7,5 ans

3 élèves par classe sont touché·es

95% des agresseurs sont des hommes

84% des viols recensés sont sur des mineur·es

En Europe, 1/5 enfant est victime de violence sexuelle (chiffre du Conseil de l'Europe)

Seulement 4% des enfants portent plainte

Seulement 3% des agresseurs sont condamnés, moins de 1% en cas d'inceste

Selon IPSOS, 11% de la population française est ou a été victime de violence sexuelle infantile

Lutter contre l'argumentaire qui attaque l'EVARS

Le 9 avril 2025, un communiqué de 250 "parents vigilants" annonce le dépôt d'un recours au Conseil d'État contre le programme d'EVARS. Ils dénoncent "l'introduction de l'idéologie à l'école" et qualifie ce projet "d'abus de pouvoir".

D'autres associations réactionnaires qui disent lutter pour la protection des enfants sont défavorables à l'EVARS.

Le rapport de SOS Education de décembre 2023, véritable pamphlet contre l'EVARS, est la quintessence de la pensée réactionnaire, de l'extrême droite en tête. Les arguments présentés ne sont souvent que des arguments d'autorité venus de psychanalystes qui présentent les faits comme incontestables. Le rapport est néanmoins marqué par l'absence de sources.

Il faut cependant faire attention, car leurs revendications ressemblent parfois aux nôtres : ils réclament la création de postes d'infirmières, la hausse de leur rémunération. Mais leur angle d'analyse découle d'une manière très réactionnaire de concevoir le monde : ils s'opposent aux droits des personnes homosexuelles et à l'existence de la notion de genre. Ils mentent allègrement et les exemples ne manquent pas.

Ils citent le cas d'une séance d'EVARS qui se serait tenue en primaire et au cours de laquelle on aurait appris aux élèves à avoir des rapports sexuels. Selon SOS Education, le contenu de la séance aurait été rapporté aux élèves à « une surveillante en primaire » et se serait déroulée « dans une salle sans enseignant ».

Pourtant, il n'existe pas de poste d'AED dans le premier degré et aucun cours ou atelier ne peut se tenir sans la présence d'un·e enseignant·e. Le témoignage est donc vraisemblablement faux, surtout que contrairement à leur dire, la sexualité n'est pas enseignée en maternelle et en primaire.

En revanche, contrairement à l'idée qu'ils propagent, il y a bien une éducation à la vie affective et relationnelle dans le premier degré. Son contenu est précisé dans le nouveau programme comme dans l'ancien. Il s'agit par exemple des intitulés suivants : "Qu'est-ce que l'amour" ; "C'est quoi mon corps, il n'appartient qu'à moi". L'éducation à la sexualité n'arrive qu'au cycle 4 du collège et sous une forme progressive. SOS Education s'y oppose et s'oppose notamment à ce qu'on aborde le consentement avant la classe de 5^{ème}.

A Sud éducation 93, nous sommes favorables à l'étude du consentement : le consentement n'est pas que sexuel, bien au contraire. Apprendre à un·e enfant qu'iel a le droit de refuser un câlin, un bisou, que son corps n'appartient qu'à ellui, etc. c'est aussi la protéger et affirmer ses droits. De plus, quel est l'intérêt de ne pas expliquer ce concept aux élèves ? Surtout lorsque l'on connaît les chiffres alarmants concernant les violences sexuelles faites aux enfants !

L'EVARS dans le 1er et 2nd degré, qu'est-ce que c'est et qu'est-ce que ça n'est pas ?

Depuis 2025, il y a un programme d'EVARS précis par niveau. Cela signifie que les notions sont adaptées à l'âge des élèves. Tous·tes les professeur·es peuvent être formé·es à l'EVARS avant la mise en place des programmes à la rentrée 2025.

Le programme est organisé autour de 3 axes : "se connaître, vivre et grandir avec son corps", "rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir" et "trouver sa place dans la société, y être libre et responsable."

En maternelle, l'EVARS consiste à connaître son corps, apprendre à exprimer un accord ou un refus, faire appel à une personne de confiance si besoin. Il s'agit aussi d'identifier ses émotions et sensations, ainsi que les types de sentiments dans sa relation à l'autre. L'égalité fille-garçon et les différentes structures familiales sont aussi enseignées, afin que chacun apprenne à vivre dans le respect de l'autre.

En primaire, l'EVARS consiste à apprendre à se sentir bien dans son corps, à en prendre soin et à en comprendre les changements. C'est en outre connaître ses droits et repérer les discriminations et stéréotypes.

Les élèves découvrent aussi ce qu'est l'intimité et comment la protéger, tout en étant alerté·es sur les risques liés à l'usage du numérique. C'est en primaire qu'apparaît aussi la notion de consentement, pour que les élèves puissent repérer et se protéger des situations de harcèlement et des violences sexistes et sexuelles.

Au collège, l'EVARS permet, en 6^{ème} et 5^{ème} d'apprendre à développer librement sa personnalité et à choisir ses relations. Iels sont familiarisé·es à la distinction entre vie publique et privée, en lien avec la question des réseaux sociaux. Ce n'est qu'à partir de la 4^{ème} que la sexualité est abordée comme une réalité complexe et que les élèves sont sensibilisé·es aux questions liées à la santé sexuelle et relationnelle. Iels apprennent alors à reconnaître les contextes de danger et de vulnérabilité. Iels étudient les représentations de la sexualité dans l'espace public et en examine la dimension égalitaire ou inégalitaire.

Au lycée, CAP inclus, l'EVARS permet aux élèves de développer une image positive d'elleux-même et de faire des choix en étant attentifs et attentives à leur santé. Iels apprennent à comprendre leurs émotions, désirs et sentiments tout comme ceux des autres afin d'être libres tout en respectant la liberté des autres. Il s'agit alors de promouvoir leur épanouissement dans des relations équilibrées, et de leur faire réfléchir sur les conditions sociales qui garantissent la liberté.



Les manquements dans les nouveaux programmes d'EVARS (2025)

Il n'est plus préconisé d'être **deux** pour faire les séances ! C'est une mauvaise chose car :

- Il est difficile de gérer la classe seul·e lorsqu'on aborde un sujet aussi complexe.
- Il faut un témoin de ce qui se passe lors de ces séances.
- Tout le monde a ses limites, et c'est important de pouvoir se relayer.
- La mise en place du programme doit être réfléchie en équipe afin de faciliter l'adhésion et la protection de tous·tes.

La notion de **consentement** est abordée trop tard : elle n'est explicitement indiquée qu'à partir du CE2. L'éducation au consentement n'est pas juste une histoire de prévention des violences sexuelles, c'est apprendre aux enfants qu'iels sont des êtres à part entière qui peuvent poser leurs limites dans n'importe quel cadre.

Aborder **l'identité de genre** seulement à partir de la 1^{ère} est aussi trop tardif. Les questionnements sur l'identité peuvent avoir lieu bien avant le lycée et les élèves sont en droit d'avoir des réponses à leurs questions. La question de la transidentité est abordée seulement en creux avec la notion de "transphobie" (mais qui arrive très tardivement, en Seconde) : les termes "trans" et "non-binaire" ont, eux, totalement disparu du programme, sous pression des collectifs d'extrême droite. Les effacer des textes n'efface pas l'existence des enfants concerné·es.

Si le terme "**intersexé**" apparaît en CM2, en 5^{ème} et en 2nd / en CAP, la binarité de genre reste omniprésente. Aborder les existences intersexes est essentiel pour mettre en lumière les violences subies par ces dernièr·es et les rendre identifiables par tous·tes, mais il ne faut pas oublier pour autant de critiquer les conceptions binaires et normatives du sexe et du genre.

Des points et pistes d'amélioration sont à retrouver dans le tract dédié à retrouver bientôt sur le site : sudeducation.org.



SCAN ME

